



Le 24/11/2020

A tous les agents embarqués du Dispositif de Contrôle et de Surveillance

La réforme « Affaires Maritimes 2022 » emporte la refonte de la flotte de l'État dédiée à l'encadrement des pêches et à la gestion de la ressource halieutique.

L'acquisition et le déploiement de 2 nouveaux navires consacreront la présence de 4 Patrouilleurs des Affaires Maritimes et la disparition des 3 Vedettes Régionales d'ici fin 2021. Les équipages vont nécessairement être remaniés, la CGT est d'accord.

Un tel « bon en avant » ne se produit que tous les 20 ans. Il pose les bases d'un des piliers de la politique maritime française pour les années à venir. Autant dire que pour sa réussite, ce mouvement appelle l'adhésion du plus grand nombre.

Avec moins de 20 % du budget dédié à l'Action de l'État en Mer pour le contrôle des pêches, les agents du DCS des Affaires Maritimes réalisent plus de 66 % des résultats.

Pour la CGT, la compétence et le dévouement des personnels n'est plus à démontrer. Il leur appartient de peser sur les choix à venir en matière d'affectation, de composition des équipages mais aussi en ce qui concerne la projection des navires.

L'administration de la mer préfigure un dispositif concerté dont la couverture géographique permet d'envisager un réel gain en matière de présence et d'occupation de l'espace. Le déploiement du PAM THEMIS à Brest, PAM IRIS à La Rochelle, PAM MEDITERRANEE à Marseille et un 4EME PAM au Havre ne laisse de vide « que » dans les territoires ultramarins

Les nouveaux navires, le changement de port d'attache, des rythmes de travail pour certains, impliqueront de profonds bouleversements dans vos vies professionnelles et personnelles. La plupart d'entre vous y est disposé à la condition que la mission ne soit pas sacrifiée.

Vous avez été nombreux à saisir la CGT-Mer et ses représentants pour nous exprimer votre refus :

- Du projet de l'administration de faire fonctionner les PAM sur 8 missions par bordées au lieu de 9 actuellement,
- De réduire l'équipage de 17 à 15 agents alors que l'effectif à 17 était une contre partie du passage aux 35 H

- De la méthode opaque, sans critères, sans équité et sans concertation pour l'affectation des agents.

Sur ce dernier point, vos Directions Inter-Régionales de la Mer vous ont sollicités, à deux reprises, sur vos vœux d'affectation.

La démarche était destinée à donner à l'administration une vision d'ensemble, à lui permettre d'effectuer un « état des lieux. »

Dans le même temps, la Direction des Affaires s'accordait avec les organisations syndicales sur le principe de maintien des bordées avec des priorités géographiques.

La CGT en était restée là, favorable sur la modernisation des moyens du DCS, ouverte sur l'accompagnement des personnels sur leur nouveau navire.

Saisis par des agents alarmés tant en ce qui concerne la configuration des équipages, le nombre de missions annuelles que les modalités d'affectation des agents, la CGT désapprouve ce qui est en train de se tramer.

Entre les engagements et faits, « il y a loin de la coupe aux lèvres » : changement de bordée imposé, non respect des priorités, absence de prise en compte de l'expérience et des qualifications, changements de spécialités...

Cette façon de faire est inacceptable ! Ce n'est pas une méthode, c'est une provocation !

Nous y voyons la main mise de féodaux locaux qui « font leur marché » et s'arrangent entre eux.

Il en résulte un travail brouillon, qui suscite le mécontentement et hypothèque l'avenir. Il ne correspond pas aux engagements exprimés par l'administration centrale devant les représentants syndicaux.

- La CGT ne veut pas de gestion déconcentrée en ce qu'elle emporte inéluctablement, via le droit à la différence : la différence des droits!

- Nous demandons l'élaboration de critères clairs et transparents pour l'affectation des personnels qui se décidera en réunion Chef de Programme / Organisations Syndicales,

- Nous exigeons que les choix formulés par les agents soient pris en compte et respectés,

- La CGT ne se résout pas à la composition des équipages, tantôt à 15 pour les uns, à 16 pour d'autres,

Soyons attentifs au devenir de chacun, le processus de restructuration et d'affectation doit se faire dans la transparence la plus complète et dans un climat concerté.

Nous appelons chacun à se mobiliser, sans exclusive. Le sujet commande d'agir en responsabilité, la CGT ne pose aucune condition préalable à une démarche inter-syndicale.